

[ Les articles modifient la signification des noms, et l'on appelle chacune de leurs significations ainsi modifiées le cas particulier du nom que l'on décline, sans désigner ni genre ni nombre, d'où vient l'usage des cas en grammaire. ]

## CAS DES NOMS.

Les Cas sont les désinences des modifications particulières que les noms éprouvent par l'usage des articles.

[ Les Latins admettent six cas, les Anglais cinq, quelquefois que quatre, généralement que trois, mais les Français n'en veulent pas admettre dans leur langue. ]

Les Cas que les Anglais admettent généralement sont le *nominatif*, qu'ils nomment le cas de l'agent du verbe ; le *génitif*, qui est le cas de la restriction de possession et d'espèce, et que pour cette raison, ils appellent possessif ; l'*accusatif*, qu'ils appellent l'objectif ; le *datif* et l'*ablatif*, qu'ils appellent les cas des prépositions.\*

---

\* Mais la mention de ces cas, et les déclinaisons suivantes, sont plutôt pour offrir à l'Étudiant un tableau de ce qu'il peut rencontrer dans quelques grammaires, que pour lui servir de règle dans l'usage des noms, car la plupart des grammairiens Anglais n'admettent que trois cas ; savoir, le **NOMINATIF**, le **POSSÉSSIF**, et l'**OBJECTIF**, et quelques uns voudraient n'en pas admettre un seul. Il en est ainsi des trois déclinaisons que j'ai établies, d'après l'usage des trois espèces d'articles qui leur servent de base, et l'Étudiant et le Maître seront toujours à même de faire un choix avec connaissance de cause.